

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 196

présenté par

Mme Iborra, M. Gille, Mme Fioraso, M. Gagnaire, M. Rousset, M. Gorce,
M. Brottes, Mme Pinville, M. Letchimy, M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Crozon,
M. Marsac, M. Lebreton, M. Juanico, M. Christian Paul, M. Balligand, M. Sirugue,
Mme Oget, Mme Robin-Rodrigo, Mme Duriez, M. Goua, Mme Coutelle, Mme Marcel,
M. Le Déaut, M. Lurel, Mme Berthelot, M. Vidalies
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

I. – Dans l'alinéa 14 de cet article, substituer par deux fois aux mots :

« l'institution gestionnaire du régime d' »,

les mots :

« l'organisme chargé de la gestion de l' »,

II. – En conséquence, dans ce même alinéa, substituer aux mots :

« l'institution mentionnée »,

les mots :

« l'institution publique mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.